



Sociétés civiles immobilières à capital variable

Par **amoudjou**, le **15/10/2008** à **12:44**

Une société civile immobilière à capital variable peut -elle être une société commerciale?

Par **juri15**, le **15/10/2008** à **13:30**

Bonjour, la réponse est dans la question : une société civile n'est pas une société commerciale.

Ceci étant, et si l'on veut nuancer, il faut préciser que certaines professions libérales dont l'activité n'est pas commerciale (médecins, avocats, etc) peuvent désormais créer des sociétés commerciales pour exercer leur activité professionnelle civile.

De plus, si une société civile immobilière effectue à titre habituel des opérations commerciales, elle court un risque fiscal puisque le fisc considérera qu'elle doit être soumise à la TVA, à l'IS, etc.

Enfin, il est possible de créer soit des SARL à capital variable, soit des SCI à capital variable.

Cordialement,

Juri15